



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance..... 37  
 Pouvoirs..... 04  
 Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 MARS 2023**

**N°2023-03-05 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le lundi 20 mars 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 09 mars 2023.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	CRALIS Christophe
BOUDJEMAÏ Kaïssa	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	MAUROBET Catherine
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	AOUATI Kheireddine
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	BITATSI-TRACHET
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
LE COZ Lucie	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	HAMZA Ali
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	
ATTARD Gérard	DELERUELLE Quentin	

**Pouvoirs :**

AÏDOUDI Salem	à FOURNIER Marine
CARCREFF Corinne	à COLLET Marie-Madeleine
DJABALI Sara	à DELERUELLE Quentin
BEREZIN Serge	à ATTARD Gérard

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme Catherine MAUROBET a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20230320-2023-03-05-DE  
 Date de télétransmission : 27/03/2023  
 Date de réception préfecture : 27/03/2023

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour 2023, ci-annexé et adressé aux élus ;

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente du 13 mars 2023,

Considérant le débat intervenu concernant le budget principal de la Ville de Livry-Gargan et son budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré,

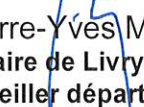
**A l'unanimité,**

Article unique : **Prend acte** des orientations budgétaires 2023 présentées dans le rapport et du débat intervenu.

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 mars 2023.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 28/03/2023**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230320-2023-03-05-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*